

**DECISION DU MAIRE**

**APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHE 2024-01/08 RELATIF AU LOT  
N°8 « RESTAURATION STATUAIRE » DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE  
RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE DE PARCAY-  
MESLAY**

**COMMUNE DE  
PARCAY-  
MESLAY**

**Le Maire de la commune de Parçay-Meslay**

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande publique, notamment ses articles L. 2194-1 et suivants ;

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget ;

VU la délibération n°2021-55 en date du 7 décembre 2021 approuvant la réalisation de travaux de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Pierre (tranche 2) et le plan de financement initial associé ;

VU la décision du Maire n°2022-07 du 6 juillet 2022 approuvant le marché subséquent n°3 en exécution de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise ;

VU l'arrêté de Madame la Préfète de la Région Centre Val-de-Loire n°AC 037 179 23 00001 du 20 septembre 2023 portant autorisation de travaux ;

VU la décision du Maire n°2024-37 du 25 novembre 2024 attribuant le lot n°8 « RESTAURATION STATUAIRE » à Monsieur Sébastien BRUNNER, 11 rue de Mondoux, 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE pour un montant de 19 422,75 euros hors taxes, soit 23 307,30 euros toutes taxes comprises et retenant la prestation supplémentaire éventuelle portant sur la restauration de statues pour un montant de 20 047,50 euros hors taxes, soit 24 057,00 euros toutes taxes comprises ;

VU la délibération en date du 28 mars 2024 approuvant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de l'exécution du marché n°2024-01/08, la technicité, le savoir-faire et la nécessité d'équipements spécifiques pour réaliser la dépose, la mise en caisse de protection puis la repose des deux tableaux de Johannes DESVERGNES « La Multiplication des pains » et « le Christ et le centurion » exposés dans l'Eglise d'une part et la dépose des statues qui ne seront pas restaurées d'autre part conduisent à sortir ces prestations du lot 8 « RESTAURATION STATUAIRE » ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient donc d'inscrire ces prestations en moins-value du lot n°8 « RESTAURATION STATUAIRE » ;

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le 15/01/2025

ID : 037-213701790-20241226-DECIS\_46\_2024-CC



**CONSIDÉRANT** que lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R.2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 2024-01/08 relatif aux prestations en moins-value portant sur la dépose, la mise en caisse de protection et la repose de deux tableaux de Johannes DESVERGNES « La Multiplication des pains » et « le Christ et le centurion » exposés dans l'Eglise pour un montant de -8 656,50 euros hors taxes, soit -10 387,80 euros toutes taxes comprises ;

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que le nouveau montant du marché est de 30 813,75 euros hors taxes, soit 36 976,50 euros toutes taxes comprises, prestation supplémentaire éventuelle incluse ;

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

*Certifié exécutoire*

- *date transmission au contrôle de légalité :*

15/01/2025

- *date de publication :*

15/01/2025

Pour extrait conforme,

Fait à Parçay-Meslay, le 26 décembre 2024

Le Maire

Bruno FENET



Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le 15/01/2025

ID : 037-213701790-20241226-DECIS\_46\_2024-CC

S<sup>2</sup>LO